

SYNDICAT DES FORESTIERS PRIVES DU CANTAL

2 rue Nicéphore Niépce - 15000 AURILLAC

☎ 06.71.86.50.11 - Email : sylviculteurs15@hotmail.com



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du Samedi 27 Juillet 2019

C'est à la station du Super Lioran que le syndicat Fransylva Cantal a réuni ses adhérents en assemblée générale le samedi 27 juillet 2019.

Le président accueille et remercie les membres présents, parmi lesquels Anne-Marie BAREAU, Présidente Régionale du CNPF, Philippe LAPORTE du Syndicat 48, Jean-Luc GAGNE du Syndicat 43, Jean-François GARSAULT chef de la cellule forêt de la Direction des Territoires, Isabelle GIBERT-PACAUULT Ingénieur départementale du CNPF (Centre National de la Propriété Forestière), Philippe CITERNE responsable de l'agence locale d'Unisylva, Jean-Pierre PICARD Président de la fédération départementale des chasseurs du Cantal, François-Xavier LEBRETON président de la SICA Habitat rural.

Un certain nombre de personnalités sont excusées parmi lesquelles, Anne-Laure SOLEILHAVOUP, directrice du CNPF, Patrick ESCURE président de la Chambre d'agriculture, Jacques CROS président honoraire du syndicat, Maxime BONHOMME représentant les scieurs et Bois énergie 15, Frédéric CASTAINGS délégué de FIBOIS Auvergne, Antoine THIBOUMERY rédacteur de notre bulletin de communication Fransylva Auvergne.

Le président Jacques LACOSTE ouvre la séance, et rappelle **l'ordre du jour** :

- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 13 juillet 2018
- Rapport moral 2019
- Rapport financier 2018 ; budget prévisionnel 2019 ; cotisation 2020
- Renouvellement de 4 administrateurs
- Météo des bois
- Nouvelle disposition en faveur du renouvellement de la forêt
- Comité paritaire et nouvelle loi sur la chasse
- Convention avec le syndicat des apiculteurs du Cantal
- Questions diverses

1) Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 13 juillet 2018

Aucune remarque n'est formulée ; le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2) Rapport moral 2018

Le président rappelle l'engagement des bénévoles pour défendre les sylviculteurs dans les différentes instances. Les réunions nationales sont toujours assurées par Nicolas De MENTHIERE. Les réunions à la grande région sont assurées par notre président et traitent différents sujets : la communication avec le partage du bulletin régional à d'autres départements, la mission-haie toujours active, animée par Sylvie Monier. Fransylva Cantal est présent par Guy BRUNON à la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Gérard MONTAGUT suit l'évolution des sites naturels, Gilles MOREL siège au comité technique de la SAFER qui suit les attributions de biens agricoles et forestiers. Quant aux nombreuses réunions de gestion cynégétique, le président Jacques LACOSTE suit personnellement ces dossiers avec l'appui des représentants locaux et le concours technique d'Isabelle GIBERT-PACAUULT.

3) Compte financier 2018 et budget prévisionnel 2019, cotisation pour 2020

Les comptes de Fransylva Cantal présentés par le trésorier, Jean-Pierre BOS, dévoilent un poste de recettes de 33 821,19 € principalement constitué de la cotisation des adhérents pour 25 955,39 € et des associations syndicales 1 390,80 €, d'une subvention PPRDF de 4 770 € de diverses contributions et remboursements de missions pour 1 705 €.

Les dépenses s'élèvent à 31 067,32 € ; le poste le plus important est celui des cotisations à notre fédération Nationale, et à la RC de nos adhérents, 11 771,89 €. Les cotisations aux autres organismes s'élèvent à 650 €. Les frais de missions réception s'élèvent à 1 974 €, les frais administratifs sont de 2 149,73 €, les loyers, secrétariat & téléphone 9 131,61 €, les frais de déplacements 2 435,11 € le poste communication 2 455,48 €, les frais d'abonnement, logiciel et divers 499,50 €.

Ce décompte laisse un résultat positif de 2 753,87 €.

Le budget prévisionnel 2019 est bâti sur la même structure avec un montant de 31 313 € de dépenses. Pour les recettes, la subvention PPRDF disparaît, de fait les recettes prévisionnelles s'élèvent à 28 890 €, le résultat sera négatif de 2 423 €, correspondant au solde positif de cette année.

Cotisation 2020 : Pour pallier au déséquilibre du budget sur 2020, le président propose de porter la cotisation à 17 € de part fixe et 1,90 € à l'ha.

Evolution des adhésions : Sur l'année 2018, le nombre d'adhérent est identique, 444, pour une surface de 11 092 ha.

Le compte financier, le budget prévisionnel et la cotisation pour 2020 sont mis au vote et adoptés à l'unanimité.

4) Météo des bois

Les faits marquants de la **conjoncture nationale** sont : la crise des scolytes aggravée par la sécheresse de ce début d'été. La baisse des permis de construire, les relations USA-Chine qui influencent les exportations de sciages, le cours élevé des énergies fossiles qui favorise l'énergie bois.

L'évolution des cours du sciage au niveau national se traduit par une augmentation de 1 à 2 % pour les résineux blancs, une baisse de 3,4 % pour la charpente en douglas, une hausse de 8,9 % pour le chêne.

Conjoncture départementale.

Dans le domaine **du bois-énergie**, on assiste à la poursuite de l'approvisionnement et à l'installation progressive de nouvelles chaufferies et réseaux de chaleur sur le territoire.

Bois de chauffage : L'activité se poursuit normalement, avec de plus en plus d'exigences de bois normés, et également plus d'exigences sur le sérieux du séchage, voire du dépoussiérage du bois.

Trituration résineuse et feuillue : Activité soutenue, mais les offres de bois scolytés orientent les prix à la baisse.

Bois d'emballage : Marché soutenu, stabilisation de l'activité, risque de légère baisse des prix du fait de l'offre de produits accidentels.

Charpente industrielle : Demande soutenue, prix stabilisés sur le douglas, baisse de l'épicéa qui est l'essence la plus touchée par les scolytes.

Charpente traditionnelle : Marché régulier en local, avec cependant une offre supérieure à la demande, une exigence légitime du classement en qualité, notamment pour éviter les bois de bordure.

Chêne : Forte demande, prix en hausse, activité soutenue en France et à l'exportation en sciage, attention toutefois à une perturbation possible sur le marché international compte tenu des relations Chine-USA.

Hêtre : Marché toujours difficile suite à la désindustrialisation de l'ameublement en France, noter un marché de calage pour la construction du métro.

Peupliers : Reprise de la demande en déroulage, maintien du débouché volige au niveau local.

Le prix des bois sur pied est orienté à la baisse, le marché de la charpente industrielle en bois blanc approche le prix de 36 €/m³, la charpente traditionnelle se situe aux alentours de 36 € le m³, le douglas est stable à 52 € le m³. Les billons d'emballage en résineux se négocient à 14 € le m³ sur pied.

Ces prix sont définis au m³ réel sur écorce, ils sont à moduler en fonction des conditions d'exploitation, de pente et d'accès aux parcelles forestières.

5) Nouvelles dispositions pour le reboisement

Nicolas de MENTHIERE administrateur du Syndicat, et Isabelle GIBERT-PACALU Ingénieur départementale du CNPF présentent l'ensemble des dispositions en faveur du reboisement.

La protection, la mise en valeur des bois et forêts ainsi que le reboisement sont reconnus d'intérêt général par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt. *Art. 67 LOI n° 2014-1170 du 13 octobre 2014*

Depuis la disparition du Fonds Forestier National, le chiffre des reboisements en France a baissé considérablement. Le nombre de plants mis en place s'élève à 68 millions, contre 600 millions en Turquie et 1000 millions en Pologne.

Cinq dispositifs sont mis en place pour relancer le reboisement et compenser les émissions de gaz à effet de serre en créant un puits de carbone afin de viser une neutralité de ces émissions de CO² à l'horizon 2050.

1. **Aide de l'état pour l'amélioration des peuplements** : Pour transformer des taillis ou des parcelles sinistrées par un peuplement plus productif. Surface éligible 4 ha, travaux de préparation, reboisement, entretiens et protection finançable à 40 % du montant hors taxes. Contrôle des densités minimum 5 ans après la plantation.
2. **Aide du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes**, pour les chantiers compris entre 2 et 5 hectares. L'aide était à l'origine de 2 000 € par hectare, mais les conditions d'attribution sont en cours de révision.
3. **Label Bas Carbone** : Des collectivités et des entreprises sont prêtes à financer des actions bénéfiques pour le climat afin de compenser la part des émissions non réductibles dans leur fonctionnement interne. Un label peut être obtenu pour le reboisement de peuplements sinistrés et la conversion de taillis en futaie. Une fois ce label validé par le ministère, des financements peuvent être obtenus en fonction de la quantité de carbone séquestré. Les dossiers peuvent être éligibles à partir de 0.5 hectares.
4. **Plantons pour l'avenir** : Un fonds de dotation privé est rassemblé à l'initiative des coopératives, auprès d'entreprises mécènes. Trois millions d'euros ont été récoltés pour réaliser la plantation de 176 projets sur 1036 hectares, représentant 1,3 millions d'arbres. Le dispositif d'aide est une avance remboursable à taux zéro qui sera réutilisée au fil des remboursements pour accompagner d'autres projets.
5. **Reforest'Action** : Le dispositif est un appel à projet au niveau National pour planter deux millions d'arbres d'ici fin 2020. Reboisement d'une parcelle forestière affectée par un aléa naturel, boisement de friche ; enrichissement de peuplements pauvres après analyse au cas par cas. Le financement est de 50 à 150 % du prix du plant, dans la limite de 1,20 € HT par plant, la surface minimum du projet est de 2 hectares.

En conclusion de la présentation de ces diverses solutions, et compte tenu de la complexité des éligibilités, il est préférable de se renseigner auprès du CNPF, de vos opérateurs de gestion, et du Syndicat Fransylva.

6) Commission paritaire forestiers-chasseurs : *Isabelle GIBERT-PACAUT*

Le Plan National Forêt Bois élaboré pour la période 2016–2026 consacre un chapitre à la restauration de l'équilibre Agro-Sylvo-Cynégétique. La déclinaison est reprise dans le plan régional avec deux actions, caractériser le déséquilibre et trouver les méthodes pour le restaurer.

Un comité paritaire forestiers-chasseurs est chargé d'évaluer annuellement les dégâts et de rechercher les mesures correctives pour les éviter. Dans chaque département, les unités territoriales seront classées en fonction de l'état de l'équilibre perçu pour chaque zone : zone non sensible ou sans enjeu forestier, zone à l'équilibre, zone où l'équilibre est menacé, zone où l'équilibre est rompu. Ce travail d'évaluation nécessite une participation de tous les forestiers pour faire remonter les impacts des cervidés de manière exhaustive à l'aide des modèles de fiches ci-dessous:

- **en signalant leurs parcelles en cours de régénération (démarche préventive permettant une mise en relation avec l'ACCA)**
- **en signalant leurs dégâts significatifs**
- **en exposant leur situation au détenteur du droit de chasser lors de la rédaction/renouvellement de leur plan simple de gestion.**

Une plateforme internet facilitant le recueil de ces informations sera mise en place.

Vous pouvez télécharger les fiches sur notre site en cliquant sur le lien suivant :
<https://www.fransylva.fr/n/informations-internes-du-syndicat-du-cantal/n:1256>

Fiche de signalement de mise en régénération de parcelles forestières

A envoyer au détenteur du droit de chasser

Copie à l'antenne locale du CRPF et à la Fédération départementale des Chasseurs.

Le déclarant

Nom - prénom :

ou

Personne morale :

Adresse :

Tel. :

Mail :

Type de régénération

Rayer les mentions inutiles

naturelle

si oui :

en futaie régulière

en futaie irrégulière

artificielle

Situation géographique de la régénération et caractéristiques

Joindre un plan sur carte IGN

Commune et lieu-dit :

Références cadastrales :

Essence (s) objectif(s) :

Surface totale (ha) :

Date de la plantation :

Densité :

ou

En cas de renouvellement naturel, date de :

la coupe d'ensemencement :

la coupe secondaire :

la coupe définitive :

la coupe jardinatoire :

Mise en place de protections

Rayer les mentions inutiles

ou

préciser :

non

Fait le

Signature du déclarant

Fiche de signalement de dégâts de grand gibier

Version provisoire – Septembre 2019 – dans l'attente d'une version nationale

A retourner au CRPF : 2 rue Nicéphore Niépce – 15000 Aurillac

1. Coordonnées

Propriétaire(s) :
Adresse : CP : Ville :
Tel : Mail :
Détenant du droit de chasse ou locataire de chasse :

2. Localisation du peuplement NB : Joindre une carte permettant de préciser la localisation

Commune : Superficie totale de la forêt : ha
Lieu-dit : Surface du peuplement touché : ha
Références cadastrales (section/N° ou parcelle du PSG) :
Référence du PSG :

3. Composition du peuplement

Peuplement régulier : oui/non Peuplement irrégulier : oui/non
Essence(s) « objectif » : Essence(s) secondaire(s) :
Régénération naturelle : oui/non Boisement/reboisement : oui/non
Âge du peuplement (si traitement régulier) : ans Densité initiale (si plantation) : tiges/ha
Protections : non oui, de quel type ?

4. Nature des dégâts (estimation de la part du déclarant)

Surface inventoriée : ha

Conseils : Procéder avec des placettes d'inventaire. Veiller à parcourir l'ensemble de la parcelle.

<input type="checkbox"/> Abrouissement / arrachage	% de la surface susceptible d'être régénérée et qui ne l'est pas du fait des dégâts : % Pourcentage de plants/semis touchés par ha : <input checked="" type="checkbox"/> < 20 % <input type="checkbox"/> 20 à 40 % <input type="checkbox"/> 40 à 60 % <input type="checkbox"/> > 60 %
<input type="checkbox"/> Frottis / écorçage	Pourcentage de tiges touchées par ha : <input type="checkbox"/> < 20 % <input type="checkbox"/> 20 à 40 % <input type="checkbox"/> 40 à 60 % <input type="checkbox"/> > 60 % Densité finale attendue en essences objectifs : tiges/ha
Impact des dégâts pour le peuplement	<input type="checkbox"/> Faible incidence <input type="checkbox"/> Avenir incertain <input type="checkbox"/> Avenir compromis

Origine supposée: Cerf Chevreuil Mouflon Chamois Autre
Répartition des dégâts : concentrés diffus
Végétation d'accompagnement : oui non
Dégâts constatés depuis plusieurs années : oui non
Signalement lors des années antérieures : oui non

5. Observations

Ex : nécessité d'un inventaire, aménagements forestiers, organisation de la chasse, prélèvements, dérangement...

Date :
Nom et Signature

7) Nouvelle loi chasse : Jacques LACOSTE

Dans la nouvelle organisation de la chasse, l'ONCFS (*Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage*) est regroupé avec l'AFB (*Agence Française pour la Biodiversité*) pour former l'OFB (*Office Français de la Biodiversité*). Les forestiers sont présents au Conseil d'administration dans le 2ème collège.

Dans les concertations nationales, les forestiers ont présenté des demandes qui n'étaient pas démesurées, mais elles n'ont pas été retenues. Lors de l'assemblée générale des chasseurs du Cantal les propos du président national ont été très mal perçus par les forestiers du Cantal. De fait, les forestiers n'ont que peu d'espoir de sauver pérennité de leur forêt. Cela risque d'être aggravé par le fait que dorénavant, ce n'est plus la préfecture et la DDT qui prendront la responsabilité des plans de chasse, mais le Président de la Fédération départementale des chasseurs. Comment trouver légitime que les agriculteurs accèdent à l'indemnisation des dégâts de cervidés, alors que les forestiers n'y accèdent pas ? Alors qu'ils apportent leurs terrains de chasse aux ACCA très souvent sans contrepartie. Aux yeux des forestiers, la participation des chasseurs aux dégâts est la seule façon de les responsabiliser. Le président Jacques LACOSTE est très inquiet de l'absence des autorités préfectorales sur cette responsabilité, même s'il est prévu des recours en cas de plan de chasse non en adéquation avec les objectifs sylvicoles et les engagements du schéma de gestion cynégétique.

8) Intervention du Président de la fédération départementale des chasseurs

Monsieur le président Jean-Pierre PICARD répond aux sylviculteurs : Mesdames Messieurs, je vous remercie de m'avoir invité, et c'est de ma responsabilité d'être parmi vous. Je vous renouvelle mon souhait de trouver des compromis pour surmonter nos discordances, je suis un homme de dialogue et je vous assure de ma volonté de coopérer pour trouver des solutions. J'aime les animaux, mais j'aime aussi les arbres, je souhaite faire de mon mieux pour viser l'équilibre.

Je rappelle que le plan de chasse cervidés du département est passé de 7605 à 8602 attributions, et que cela devient un véritable effort pour les chasseurs. Pour certaines associations qui gèrent 100 bracelets à prélever, ils ne vont plus à la chasse, c'est un véritable travail.

Le président annonce la mise en place pour la saison prochaine d'une nouvelle solution de bonus-malus pour obliger les ACCA à prélever les biches afin de réduire les populations (*il est à noter que cette modification dans les attributions des bonus a été proposée par les forestiers depuis longtemps*). Il rappelle qu'il se serait bien passé de la responsabilité de détermination des plans de chasse, mais se félicite aussi de la concertation avec les forestiers locaux et souhaite poursuivre le dialogue. Le président Jacques LACOSTE atteste de cette concertation bénéfique pour l'ensemble des partenaires, il rappelle au président PICARD qu'autrefois, un bon président était un acteur qui savait réussir l'augmentation des populations de cervidés, aujourd'hui un bon président est celui qui sait les contenir.

9) Convention avec les apiculteurs

Suite à des échanges entre le syndicat des apiculteurs du Cantal et le syndicat Fransylva, Jacques LACOSTE demande à l'assemblée un accord de principe pour étudier une convention entre les deux syndicats pour proposer aux apiculteurs des emplacements en forêt pour installer des ruches, avec l'accord du propriétaire. L'assemblée générale donne son accord pour étudier cette convention.

10) Discours du Président

Le président Jacques LACOSTE retrace les années passées à la tête de ce syndicat et nous livre une analyse rétrospective empreinte de passion et de nostalgie.

En 2001, la France a fait le choix au travers de sa politique forestière de développer une forêt multifonctionnelle. Outre la production de bois elle a choisi d'intégrer d'autres objectifs de biodiversité ou d'accueil du public. Alors, quelle forêt voulons-nous pour demain ? Le grand public aime l'arbre et la forêt, mais pas la gestion forestière. Certains voudraient construire en bois parce que c'est un matériau écologiste, mais ne voudraient pas couper les arbres !

Nous devons gérer nos forêts en prenant en compte ces considérations, informer le grand public qu'il est nécessaire de couper des arbres pour servir la forêt et assurer son développement. Que la sélection et la récolte des arbres est l'aboutissement d'un noble métier qui permet le développement et la régénération de la forêt. Mais il est nécessaire de communiquer sur notre action à long terme. Les objectifs de biodiversité et de production de bois sont parfaitement conciliables. Mais il est indispensable de faire accepter nos projets de coupes et de travaux en forêt. Le bois matériau est renouvelable, par la photosynthèse il assure le stockage du carbone pour lutter contre les effets de serre, par ses qualités technologiques il assure la résistance en structure avec des qualités d'isolation et de confort indéniables. Quel autre matériau peu afficher un tel bilan ? Le livre sur l'intelligence des arbres a ému le public et fait découvrir les rouages internes du milieu forestier, mais il ne faut pas non plus sacraliser les arbres, la gestion forestière doit adapter ses méthodes pour concilier ces objectifs.

Toutes ces années de présidence m'ont amené à renforcer ma passion pour la forêt, je remercie mon épouse qui a supporté mes absences pour me livrer à cette passion. Je remercie mes collaborateurs Gilles et Nicolas, tous deux professionnels de la forêt, qui m'ont accompagné dans mes démarches, et Isabelle qui m'a apporté son appui précieux pour la gestion cynégétique. Je souhaite prendre le recul et transmettre la présidence du syndicat, mais je veux rassurer les chasseurs, je serai encore là demain et assurerai la représentation cynégétique.

L'assemblée générale est ensuite clôturée par le chef du service forêt de la Direction Départementale des Territoires représentant Monsieur le Préfet. Jean-François GARSAULT a bien écouté nos débats et nos handicaps, surmonter les caprices du marché du bois, surmonter les difficultés des sécheresses et des scolytes, assurer la gestion des équilibres agro-sylvo-cynégétique. Il a enregistré nos craintes qui sont légitimes sur les changements de méthodes suite à la loi chasse, notamment pour la gestion des attributions de plan de chasse. Il souhaite nous encourager à garder le fil rouge de la concertation qui a toujours été le nôtre entre partenaires départementaux. C'est la bonne attitude et il porte un toast à notre réussite.

Le secrétaire,

Gilles MOREL

Le Président,

Jacques LACOSTE